

Nom commercial: L-Milchsäure 90%

Numéro de la matière: 203750

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.08.2025

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 21.08.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

L-Milchsäure 90%

N° d'article 20375000

Identification de substance / produit

UFI 5RAW-V0V1-M00N-0DTK

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse/fabricant**

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers *****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1C H314

Eye Dam. 1 H318

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008****Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger ***

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence ***

P264.1 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Nom commercial: L-Milchsäure 90%

Numéro de la matière: 203750

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.08.2025

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 21.08.25

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501.3

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient

acide L-(+)-lactique

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux****acide L-(+)-lactique**

No. CAS

79-33-4

No. EINECS

201-196-2

Numéro

01-2119474164-39-0000/-0013

d'enregistrement

Concentration

>= 50

%

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Corr. 1C

H314

Eye Dam. 1

H318

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Enlever les lentilles de contact

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler aussitôt un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Douleurs corporelles, Nausées, Brûler, Irritant - risque de lésions oculaires graves, Irritant pour les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Traitement**

Traitement symptomatique. Eventuellement apport d'oxygène. Surveillance médicale de 48 heures

Nom commercial: L-Milchsäure 90%

Numéro de la matière: 203750

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.08.2025

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 21.08.25

minimum.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Eau pulvérisée, Produit d'extinction à sec, Mousse, Dioxyde de carbone

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Mettre les personnes en sûreté. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir les personnes à l'écart et ne pas rester sous le vent.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer des fûts en vue de l'élimination selon les réglementations en vigueur (voir Section 13). Placer dans des fûts adéquats. Éliminer les restes avec beaucoup d'eau. Nettoyer.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Éviter inhaler poussières/ brumes/ vapeurs. Pour la protection individuelle, voir Section 8. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Éviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit bien ventilé.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	8B	Matières dangereuses non combustibles corrosives
Classe de stockage (Suisse)	8	Des matières caustiques

Nom commercial: L-Milchsäure 90%

Numéro de la matière: 203750

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.08.2025

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 21.08.25

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Nettoyer les mains et le visage après le travail.
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire - Note

En cas d'apparition de vapeurs, utilisez un filtre de type A (= contre les vapeurs de composés organiques) selon la norme EN 14387. Protection respiratoire en présence d'aérosol, de brouillard ou de fumée de produit.

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié butylique caoutchouc - Butyl

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration > 480 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Matériau approprié Polychloroprène

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration > 480 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Matériau approprié PVC

Épaisseur du gant 0.5 mm

Temps de pénétration > 480 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Matériau approprié caoutchouc nitril - NBR

Épaisseur du gant 0.35 mm

Temps de pénétration > 480 min

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes de protection; Protection du visage; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Bottes

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide
Couleur clair, incolore, jaune clair
Odeur caractéristique

Point de fusion

Remarque Non applicable

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur 120 à 130 °C

inflammabilité

N'est disponible

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque N'est disponible

Point d'éclair

Nom commercial: L-Milchsäure 90%

Numéro de la matière: 203750

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.08.2025

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 21.08.25

Valeur	°C			
Remarque	Non applicable			
température de décomposition				
Valeur	>	200		°C
valeur pH				
Valeur	<	1.2		
température		25	°C	
Viscosité				
dynamique				
Valeur		5	à	60
température		25	°C	mPa.s
Pression de vapeur				
Remarque	Non applicable			
Densité et/ou densité relative				
Valeur		1.1	à	1.3
				g/cm³

9.2. Autres informations**Hydrosolubilité**

Remarque soluble

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir la section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Rayonnement U.V. puissant. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Des agents d'oxydation forts, Bases, Acides, Métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale (Composants)****acide L-(+)-lactique**

Espèces	rat (femelle)	
DL50	3543	mg/kg
méthode	US EPA OPP 81-1	

acide L-(+)-lactique

Espèces	Rat (mâle / femelle)
---------	----------------------

Nom commercial: L-Milchsäure 90%

Numéro de la matière: 203750

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.08.2025

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 21.08.25

DL50 4239.5 mg/kg
méthode OCDE 401

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**acide L-(+)-lactique**

Espèces lapin
DL50 > 2000 mg/kg
méthode EPA

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**acide L-(+)-lactique**

Espèces rat
CL 50 > 7.94 mg/l
Durée d'exposition 4 h
Administration/Forme Poussières/Brouillards
méthode OCDE 403
Remarque Corrosif

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**acide L-(+)-lactique**

Espèces lapin
méthode OCDE 404
Remarque Irritant pour la peau.

acide L-(+)-lactique

Durée d'exposition 1 h
évaluation Corrosif

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**acide L-(+)-lactique**

Espèces Chien
Durée d'exposition 10 s
évaluation Irritant - risque de lésions oculaires graves
méthode OECD 438

Sensibilisation (Composants)**acide L-(+)-lactique**

évaluation non sensibilisant

Mutagénicité (Composants)**acide L-(+)-lactique**

évaluation Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

Toxicité reproductrice (Composants)**acide L-(+)-lactique**

évaluation Aucun effets négatifs

Cancérogénicité (Composants)**acide L-(+)-lactique**

évaluation Aucun effets négatifs

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**acide L-(+)-lactique**

Remarque Non applicable

11.2 Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Nom commercial: L-Milchsäure 90%

Numéro de la matière: 203750

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.08.2025

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 21.08.25

RUBRIQUE 12: Informations écologiques ***

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (Composants)

acide L-(+)-lactique

Espèces	truite arc-en-ciel (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)		
CL 50	130		mg/l
Durée d'exposition	96	h	
méthode	EPA-660/3-75-009		

Toxicité pour les daphnies (Composants)

acide L-(+)-lactique

Espèces	Daphnia magna		
CE50	130		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

Toxicité pour les algues (Composants)

acide L-(+)-lactique

Espèces	Pseudokirchneriella subcapitata		
CE50	> 2.8		g/l
Durée d'exposition	72	h	

acide L-(+)-lactique

Espèces	Raphidocelis subcapitata		
CE50	> 3500		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les bactéries (Composants)

acide L-(+)-lactique

CL 50	> 100		mg/l
Durée d'exposition	3	h	

acide L-(+)-lactique

Espèces	boue activée		
CE50	> 88.2		mg/l
Durée d'exposition	3	h	
méthode	OECD 209		

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité (Composants)

acide L-(+)-lactique

évaluation	Facilement biodégradable
------------	--------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Log Pow (coefficient de répartition n-octanol/eau) (ingrédients)

acide L-(+)-lactique

log Pow	-0.54
méthode	OCDE 107

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB ***

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

Nom commercial: L-Milchsäure 90%

Numéro de la matière: 203750

Version: 2 / CH

Date de révision: 21.08.2025

remplace la version: 1 / CH

Date d'impression 21.08.25

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
14.1. Numéro ONU	3265	3265	3265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide l-(+)-lactique)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (l-(+)-lactic acid)	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (l-(+)-lactic acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque

classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Nom commercial: L-Milchsäure 90%

Numéro de la matière: 203750

Version: 2 / CH

remplace la version: 1 / CH

Date de révision: 21.08.2025

Date d'impression 21.08.25

mentions de danger H-de la rubrique 3

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318

Provoque de graves lésions des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 3

Eye Dam. 1

Lésions oculaires graves, Catégorie 1

Skin Corr. 1C

Corrosion cutanée, Catégorie 1C

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.